

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2018

DCM N° 18-10-25-2

Objet : Charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau.

Rapporteur: M. DARBOIS

Avec l'adoption de son nouvel Agenda 21, la Ville de Metz a souhaité réaffirmer son engagement dans l'atténuation et l'adaptation de son territoire au changement climatique.

Ainsi, deux objectifs stratégiques ont été fixés dans ce domaine, à savoir :

- viser la neutralité carbone en 2050 (avec un premier objectif de réduction de 40 % des émissions du territoire d'ici 2030) et réduire les conséquences du changement climatique ;
- adapter le territoire aux dérèglements climatiques actuels et à venir.

Une quinzaine d'actions ont d'ores et déjà été identifiées dans l'Agenda 21 pour atteindre ces objectifs.

Le Comité de bassin Rhin-Meuse, qui rassemble par grand bassin versant hydrographique toutes les parties prenantes de la gestion des ressources en eau (collectivités locales, industries, agriculteurs, Etat), a adopté en février 2018 son plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan propose des solutions concrètes et fédératrices pour l'ensemble des acteurs de terrain au titre du volet « eau » et encourage les solutions basées sur le génie écologique en zones naturelles, rurales mais aussi urbaines.

Dans cette continuité, en tant qu'acteur et utilisateur des ressources en eau et en collaboration avec le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), la Ville de Metz souhaite s'engager aux côtés de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, en signant la charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau et à prendre une part active, dans le cadre de son domaine de compétence, à l'adaptation du bassin Rhin-Meuse au changement climatique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 31 mai 2018 relative à l'adoption de l'Agenda 21 3^{ème} génération,

VU le Plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique du bassin Rhin-Meuse adopté par le Comité de bassin le 23 février 2018,

VU la charte d'engagement proposée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau,

CONSIDERANT l'intérêt qu'a la Ville de Metz en tant qu'acteur et utilisateur des ressources en eau à prendre une part active dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPOUVER** les termes de la charte d'engagement jointe en annexe de la délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'Eau du bassin Rhin-Meuse

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission Développement durable et solidaire
Commissions : Commission Développement Durable
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



BASSIN RHIN-MEUSE : Charte d'engagement pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le domaine de l'eau

En signant la présente charte, en tant qu'acteur et utilisateur des ressources en eau, je m'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Rhin-Meuse au changement climatique.

A ce titre, j'assure, sur mon domaine et sur mon territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par le plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique du bassin Rhin-Meuse ou cohérentes avec celles-ci, à décliner autour des 8 axes suivants :

- réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation et de coulées d'eaux boueuses ;
- construire une société plus sobre en eau ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité des ressources en eau ;
- préserver les écosystèmes et reconnaître les services rendus ;
- contribuer à l'atténuation via la gestion des ressources en eau ;
- mettre en œuvre une politique énergétique compatible avec une préservation des ressources en eau ;
- aller vers des sols vivants, réserve d'eau et de carbone ;
- connaître et faire connaître les enjeux et solutions pour s'adapter au changement climatique.

En conséquence,

Je déclare

avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de mon propre rôle pour l'adaptation des activités et des milieux ;

Je m'engage, dans la limite de mon territoire et de mon domaine de compétence à :

- impliquer mes collaborateurs et mes partenaires dans une démarche d'adaptation et d'atténuation du changement climatique ;
- décliner *la philosophie** du plan d'adaptation et d'atténuation du bassin Rhin-Meuse et contribuer aux *objectifs stratégiques*** ;
- mettre en œuvre des actions recommandées par le plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique du bassin Rhin-Meuse ou cohérentes avec celles-ci ;
- privilégier les solutions basées sur le génie écologique ;
- assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions ;
- organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures du plan d'adaptation et d'atténuation du changement climatique du bassin Rhin-Meuse

A Metz, le



***La philosophie du plan pour des actions CLIMAT'EAU réussies :**

- Traquer la “mal-adaptation”,
- Privilégier les actions “sans regret”,
- Aller vers des solutions économes en ressources,
- Favoriser les actions multifonctionnelles,
- Partager équitablement la ressource et converger vers une solidarité entre les usagers.

****Les 6 objectifs stratégiques du Comité de bassin**

- **Mieux protégés contre les événements extrêmes** : restaurer +20% du linéaire des cours d'eau en champs d'expansion des crues, et augmenter les surfaces de zones humides,
- **Des approvisionnements en eau potable sécurisés pour tous en 2030, en qualité et en quantité, avec un minimum de traitement** : développer des solutions pérennes pour garantir une eau brute de qualité, en quantité,
- **Moins d'émissions de gaz à effet de serre : réduire de 40%** les émissions de gaz à effet de serre en 2030, de 75% en 2050,
- **Moins de prélèvements en eau en 2030** : anticiper et aller vers moins de dépendance à l'eau et réduire de 20% les prélèvements en 2030,
- **Aménager autrement, systématiquement** : promouvoir une économie du foncier, réduire le taux annuel d'imperméabilisation, viser la cohérence avec la trame verte et bleue, végétaliser la ville,
- **Plus de stockage du carbone** : augmenter de 15% en 2030 les réserves de carbone (milieux remarquables et ordinaires) favorables à la préservation des ressources en eau.